

<b>DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE</b>	Référence	<b>FICHE DE POSTE N°B</b>
	RIFSEEP	3
	Code fiche emploi type	
	Statut	Ville <input type="checkbox"/> État <input checked="" type="checkbox"/>
	Catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>

## **FICHE DE POSTE**

### **Chargé des statistiques**

**SERVICE** : Sous-Direction du soutien à l'investigation – service régional de police technique et scientifique

**TYPE DE CONTRAT** : Recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap

#### **LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE** :

36 rue du Bastion  
75017 PARIS

#### **PROFIL REQUIS** :

##### *Qualités nécessaires pour l'emploi* :

- Avoir le sens de l'analyse
- Avoir l'esprit de synthèse
- Savoir rédiger
- Avoir le sens des relations humaines
- Savoir communiquer

##### *Compétences requises pour l'emploi* :

- Avoir de très bonnes connaissances en informatique-bureautique (*maîtrise d'un outil de traitement de texte et tableur*)
- Avoir des compétences juridiques et en procédure pénale
- Connaître l'environnement professionnel
- Rigueur
- Méthode
- Polyvalence
- Discrétion obligatoire

#### **DESCRIPTION DES FONCTIONS** :

- En lien avec l'État-major du service et les référents du SCPTS : collecte et mise en forme des remontées statistiques des différentes sections du service ainsi que des services partenaires (DRPJ, DSPAP) à destination de la hiérarchie du service
- Élaboration, formalisation, mise en place et exploitation de tableaux de bord spécifiques
- Réalisation d'outils de pilotage de gestion
- Capacité à proposer des solutions innovantes qui prennent en compte les contraintes existantes

- Maîtrise de l'utilisation des moyens informatiques (matériels et logiciels) : Libre Office Calc, Libre Office Writer, Access, Power Point, Excel

### **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS :**

- Titularisation possible en qualité de fonctionnaire dans le corps de la catégorie correspondante à l'issue d'une période minimale d'un an.
- Possibilité d'évolution de postes dans la carrière.

### **VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :**

#### Activités du service :

Le Service Régional de Police Technique et Scientifique procède au traitement des signalisations effectuées sur le ressort de la Préfecture de Police et à la gestion du FAED. Compétent sur Paris et les trois départements de la petite couronne, il se déplace sur les scènes d'infraction pour effectuer les photographies, plans, relevés de traces et indices. Il procède à l'exploitation et à la révélation physico-chimique des traces papillaires et à l'analyse des traces technologiques (vidéo, téléphonie, traitement du signal audio).

#### Composition et effectif Activités et composition du service :

Le Service Régional de Police Technique et Scientifique (SRPTS) compte 194 agents dont :

- 70 agents actifs de la Police Nationale
- 110 agents de la Police Technique et Scientifique
- 1 identificateur
- 8 agents administratifs
- 3 ADS.

#### Liaisons hiérarchiques :

N+1 : Le Chef de l'État-major

N+2 : Le Chef et le chef-adjoint du SRPTS

#### Liaisons fonctionnelles :

En interne : toutes les sections du SRPTS

En externe : la DRPJ, le SCPTS et la DSPAP

### **SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au service ou à la direction d'emploi)**

#### Contraintes liées au poste :

- Le volume horaire à réaliser par semaine est de 40h30
- Nécessité de discrétion liée aux données manipulées

#### Contraintes liées au site :

- Métro ligne 13 Porte de Clichy – RER C station Porte de Clichy – Bus 528 St-Lazare-Porte de Clichy
- Prolongement de la ligne 14 en cours de construction
- Restauration à l'extérieur des locaux, à proximité, au Tribunal de Paris
- Service d'affectation localisé au 1<sup>er</sup> étage (ascenseurs)

### **SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au SMSC) :**

**TEXTES APPLICABLES :**

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 27 ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État.

**PERSONNES À CONTACTER :**

Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement : 01.53.71.37.70

NOM: \_\_\_\_\_

PRÉNOM: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: